



AVIS PUBLIC

Projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Saint-Pie

Est donné par la soussignée, Annick Lafontaine, greffière de la Ville de Saint-Pie, que le 3 mai 2022, en la salle de délibérations du conseil, située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie, un membre du conseil a présenté et déposé le projet de règlement numéro 261. Ce projet de règlement a pour but de se conformer aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* qui indique les modifications à apporter au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Le projet de règlement stipule que :

Les **valeurs** de la Municipalité en matière d'éthique sont :

- 1° l'intégrité des employés municipaux;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect et la civilité envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la Municipalité et les citoyens, incluant lors des communications sur le web et les médias sociaux;
- 5° la loyauté envers la Municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

Tout employé doit faire preuve d'intégrité, d'honnêteté, d'objectivité et d'impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions.

Il doit exercer ses fonctions et organiser ses activités professionnelles de façon à préserver et à maintenir la confiance du public envers la Municipalité.

Les **règles** prévues au « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux » ont pour objectif de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des valeurs énoncées dans le présent Code d'éthique et de déontologie;
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, situé au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

L'adoption de ce projet de règlement est prévue pour le 7 juin 2022, à 19 h, à la salle du conseil, situé au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 mai 2022.

La Greffière de la Ville,
Annick Lafontaine